



2017-18
PLAN LORS DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DÉFAVORABLES

Comment les Écoles du Comté de Guilford (GCS) déterminent-elles la fermeture des écoles ou le report de l'heure des cours lorsque des conditions météorologiques défavorables sont annoncées ?

Le **Recteur** délègue la responsabilité au **Directeur des opérations** pour recommander ou non la fermeture, le report de l'heure des cours ou le départ anticipé des élèves lorsque des conditions météorologiques défavorables sont annoncées. Le **Directeur des opérations** supervise le **Directeur des transports** et une équipe de **Responsables des Transports** affectés aux zones du Comté de Guilford afin de vérifier l'état des routes et les conditions météo à travers l'ensemble du comté.

Lorsque des conditions météorologiques défavorables menacent la sécurité routière pour le transport scolaire par bus, les **Responsables des transports** examinent l'état des routes assignées et en informent le **Directeur des Transports** avant 5 h. Le directeur tiendra compte de tous les rapports envoyés par les responsables concernant l'état des routes, analyse les images radar, consulte l'agence locale de météo nationale et émet l'une des recommandations suivantes au **Directeur des opérations** :

1. L'école ouvre ses portes à l'heure habituelle ;
2. L'ouverture des écoles est reportée d'une ou deux heures ;
3. L'école fermera avant l'heure habituelle ; ou
4. L'école n'ouvrira pas ce jour-là.

Le **Directeur des opérations** consulte le **Recteur**, qui prend la décision définitive. La décision de fermer les écoles ou de reporter l'heure des cours, y compris la durée du report, sera annoncée dans les médias par le biais de Connect-Ed®, publiée sur le site internet GCS (www.gcsnc.com) et annoncée sur GCSTV 2 au plus tard à 5 h 30 par le **Directeur de la communication**. Si l'école ouvre ses portes à l'heure normale, aucune annonce ne sera faite. Ainsi donc, si aucune annonce n'est faite dans les médias, l'école ouvrira ses portes à l'heure habituelle. Si des conditions météorologiques défavorables surviennent après le début des cours, une décision concernant le départ anticipé des élèves sera prise au plus vite.

Lorsque cela est possible, si une décision concernant la fermeture des écoles peut être prise la veille au soir, le **Directeur des opérations** informera le **Recteur** de sa recommandation et obtiendra l'approbation définitive au plus tard à 16 h 30.

Si les écoles ferment pour la journée, l'état des routes sera examiné à nouveau dans l'après-midi et les observations communiquées pour être publiées aux informations du soir, dans la mesure du possible. Si l'état des routes n'est pas susceptible de s'améliorer avant le matin suivant, les cours seront annulés.

Une annonce sera faite aux médias d'information, publiée sur le site internet des écoles GCS (www.gcsnc.com) et diffusée sur GCSTV 2. Le système Connect® ainsi que les médias sociaux seront également mis à contribution pour procéder à cette annonce. Dans la mesure du possible, l'annonce sera faite pour être incluse dans les bulletins d'information de 18 h 00.

Si, suite aux constatations météo de l'après-midi, l'école est susceptible d'ouvrir le lendemain, la décision sera différée jusqu'au lendemain matin et l'annonce sera faite avant 5 h 00.

Annulation prolongée de l'ouverture des écoles pour cause de conditions météorologiques défavorables :

Avant la fin du **cinquième** jour d'école, si les conditions routières restent dangereuses pour les transports scolaires en bus et ne sont pas susceptibles de s'améliorer dans les trois jours suivants, les **Chauffeurs de bus** ou les **Responsables des Transports** appelleront les parents/tuteurs des élèves qui ont donné leurs coordonnées téléphoniques (voir ci-dessous) et habitent sur des routes impraticables. Les chauffeurs leur recommanderont d'utiliser l'arrêt le plus proche ou leur communiqueront une heure de passage sur une route praticable. Le parent/tuteur doit informer le chauffeur de bus ou le responsable des transports s'il amènera l'élève ou non à l'arrêt alternatif proposé pour prendre le bus. À des fins de planification, et afin d'éviter toute confusion, l'arrêt alternatif sera également le point de dépôt de cet enfant pour le retour dans l'après-midi. Le chauffeur donnera une note explicative à l'élève lors du dépôt de retour l'après-midi informant les parents et/ou tuteurs du lieu de passage du bus le lendemain.

Si l'élève est ramassé ou déposé auprès d'un service de garde d'enfants, le parent/tuteur devra informer le service de garde de la réorganisation afin que l'élève puisse prendre le bus à l'arrêt alternatif.

Les chauffeurs de bus sont tenus de solliciter tous les numéros de téléphone des élèves à leur domicile par le biais d'un formulaire standard émis par les Écoles du Comté de Guilford et signé par le Directeur des Transports. Les parents/tuteurs sont invités à remplir le formulaire et le retourner directement au chauffeur du bus. Les chauffeurs de bus transportant des élèves à besoins éducatifs spéciaux ont déjà certaines coordonnées téléphoniques, mais les parents des élèves à besoins éducatifs spéciaux devront valider le numéro auprès du chauffeur lors du ramassage ou du dépôt de l'élève.

Activités parascolaires :

Lycées - le premier jour de fermeture des écoles pour cause de conditions météorologiques défavorables, l'ensemble des activités parascolaires seront annulées, à moins que le **Directeur des écoles** donne l'autorisation d'assurer ces activités. Les élèves ne seront en aucun cas pénalisés pour leur absence aux activités parascolaires lorsque l'école est fermée, même si l'autorisation d'assurer ces activités a été accordée.

Écoles primaires et collège - aucune activité scolaire, y compris le programme ACES, jeux, entraînements, répétitions, spectacles, etc. n'aura lieu lorsque l'école est fermée ou ferme avant l'heure habituelle pour cause de conditions météorologiques défavorables, à moins que le **Directeur des écoles** donne l'autorisation d'assurer ces activités.

Les activités parascolaires pourront être annulées pour cause de conditions météorologiques défavorables même les jours où l'école ferme à l'heure habituelle. Ces fermetures seront annoncées par l'école, annoncées sur GCSTV 2 et publiées en ligne sur www.gcsnc.com.

Graves intempéries - Vigilance et alertes

Vigilance lors de Graves intempéries - Les transports seront normalement assurés lorsque de graves intempéries sont sous vigilance. Le **Directeur des Transports** surveillera les conditions météo afin d'assurer la sécurité des transports scolaires par bus. Dans un souci de respect des horaires, les bus scolaires ne changeront pas leur trajet habituel et ne feront pas d'arrêts supplémentaires.

Alerte lors de Graves intempéries - Si une alerte pour graves intempéries est émise avant le remplissage du bus et son départ du campus, les transports seront suspendus et les élèves, sous la direction de leur proviseur, seront abrités dans les locaux de l'école jusqu'à expiration de l'alerte. Si une alerte pour graves intempéries est émise après le départ du bus de l'école, les chauffeurs devront se diriger prudemment vers un lieu sûr pour garer le bus jusqu'à expiration de l'avis de tempête.